

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

remplace la version : 27 / FR

Date de révision: 24.02.2015

Date d'impression 06.03.15

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Vernis Zapon

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Laverdure

58 rue Traversière

75012 Paris

No. de téléphone +33 (0) 1 43 43 38 85

Adresse e-mail [laverdure@laverdure.fr](mailto:laverdure@laverdure.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 2381 788-612

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412
Asp. Tox. 1	H304

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

#### Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Référence à d'autres sections 2.2. Éléments d'étiquetage

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309+P315	EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Consulter immédiatement un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient isobutanol;1-méthoxy-2-propanol;propane-2-ol;acétone

**Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE****Symboles de danger**

Facilement inflammable



irritant

**Phrase(s) de risque**

11	Facilement inflammable.
36	Irritant pour les yeux.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrase(s) S**

2	Conserver hors de la portée des enfants.
16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23.6	Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.
25	Éviter le contact avec les yeux.
33	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**2.3. Autres dangers**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

**3. Composition/informations sur les composants****Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)****acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4				
No. EINECS	204-658-1				
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29				
Concentration	>= 10	<	20	%	
Classification	R10 R66 R67				

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226	
STOT SE 3	H336	Système nerveux
	EUH066	

**acétate d'isobutyle**

No. CAS	110-19-0				
No. EINECS	203-745-1				
Numéro d'enregistrement	01-2119488971-22				
Concentration	>= 10	<	20	%	
Classification	F, R11 R66				

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	
STOT SE 3	H336	Système nerveux
	EUH066	

**propane-2-ol**

No. CAS	67-63-0				
No. EINECS	200-661-7				
Numéro d'enregistrement	01-2119457558-25				
Concentration	>= 10	<	20	%	
Classification	F, R11 Xi, R36 R67				

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H336	Système nerveux

**isobutanol**

No. CAS	78-83-1				
No. EINECS	201-148-0				
Numéro d'enregistrement	01-2119484609-23				
Concentration	>= 3	<	10	%	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Classification  
R67  
Xi, R37/38  
Xi, R41  
R10

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Dam. 1	H318	
STOT SE 3	H336	Système nerveux

**acétone**

No. CAS 67-64-1  
No. EINECS 200-662-2  
Numéro d'enregistrement 01-2119471330-49

Concentration >= 1 < 10 %  
Classification  
R66  
R67  
Xi, R36  
F, R11

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H336	Système nerveux
	EUH066	

**xylène**

No. CAS 1330-20-7  
No. EINECS 215-535-7  
Numéro d'enregistrement 01-2119488216-32

Concentration >= 1 < 10 %  
Classification  
R10  
Xi, R38  
Xn, R20/21

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226	
Acute Tox. 4	H332	Voie d'exposition: Exposition par inhalation
Acute Tox. 4	H312	Voie d'exposition: Exposition par la peau
Skin Irrit. 2	H315	
Asp. Tox. 1	H304	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
STOT RE 2	H373	système nerveux central - Foie - Reins - Lung; Voie d'exposition: Exposition par inhalation

**diacétone-alcool**

No. CAS 123-42-2

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

No. EINECS 204-626-7  
 Numéro d'enregistrement 01-2119473975-21  
 Concentration  $\geq$  1 < 10 %  
 Classification Xi, R36/37

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H335 Voies respiratoires

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 10 %

**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

No. CAS 265-151-9  
 No. EINECS 265-151-9  
 Numéro d'enregistrement 01-2119473851-33  
 Concentration  $\geq$  3 < 10 %  
 Classification F, R11  
 Xn, R65  
 Xi, R38  
 N, R51/53  
 R67

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225  
 Asp. Tox. 1 H304  
 Aquatic chronic 2 H411  
 Skin Irrit. 2 H315  
 STOT SE 3 H336 Système nerveux

**1-méthoxy-2-propanol**

No. CAS 107-98-2  
 No. EINECS 203-539-1  
 Numéro d'enregistrement 01-2119457435-35  
 Concentration  $\geq$  1 < 10 %  
 Classification R10  
 R67

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226  
 STOT SE 3 H336 Système nerveux

**éthylbenzène**

No. CAS 100-41-4  
 No. EINECS 202-849-4  
 Numéro d'enregistrement 01-2119489370-35  
 Concentration  $\geq$  1 < 4 %  
 Classification F, R11  
 Xn, R20

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 4	H332

Voie d'exposition: Exposition par inhalation

**Composants dangereux (Directive 1999/45/EEC)****1-méthoxy-2-propanol**

No. CAS	107-98-2
No. EINECS	203-539-1
Numéro d'enregistrement	01-2119457435-35
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification	R10 R67

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336

Système nerveux

**propane-2-ol**

No. CAS	67-63-0
No. EINECS	200-661-7
Numéro d'enregistrement	01-2119457558-25
Concentration	>= 10 < 25 %
Classification	F, R11 Xi, R36 R67

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Système nerveux

**isobutanol**

No. CAS	78-83-1
No. EINECS	201-148-0
Numéro d'enregistrement	01-2119484609-23
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification	R67 Xi, R37/38 Xi, R41 R10

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H335
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H336

Voies respiratoires

Système nerveux

**acétone**

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

No. CAS 67-64-1  
 No. EINECS 200-662-2  
 Numéro d'enregistrement 01-2119471330-49  
 Concentration >= 1 < 10 %  
 Classification R66  
 R67  
 Xi, R36  
 F, R11

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066 Système nerveux

**acétate d'isobutyle**

No. CAS 110-19-0  
 No. EINECS 203-745-1  
 Numéro d'enregistrement 01-2119488971-22  
 Concentration >= 10 < 25 %  
 Classification F, R11  
 R66

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066 Système nerveux

**acétate de n-butyle**

No. CAS 123-86-4  
 No. EINECS 204-658-1  
 Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29  
 Concentration >= 10 < 25 %  
 Classification R10  
 R66  
 R67

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226  
 STOT SE 3 H336  
 EUH066 Système nerveux

**diacétone-alcool**

No. CAS 123-42-2  
 No. EINECS 204-626-7  
 Numéro d'enregistrement 01-2119473975-21  
 Concentration >= 1 < 10 %  
 Classification Xi, R36/37

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Flam. Liq. 3	H226	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	10 %
--------------	------	------

**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

No. CAS	265-151-9
No. EINECS	01-2119473851-33
Numéro d'enregistrement	
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification	F, R11 Xn, R65 Xi, R38 N, R51/53 R67

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	
Asp. Tox. 1	H304	
Aquatic chronic 2	H411	
Skin Irrit. 2	H315	
STOT SE 3	H336	Système nerveux

**xylène**

No. CAS	1330-20-7
No. EINECS	215-535-7
Numéro d'enregistrement	01-2119488216-32
Concentration	>= 1 < 10 %
Classification	R10 Xi, R38 Xn, R20/21

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226	
Acute Tox. 4	H332	Voie d'exposition: Exposition par inhalation
Acute Tox. 4	H312	Voie d'exposition: Exposition par la peau
Skin Irrit. 2	H315	
Asp. Tox. 1	H304	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
STOT RE 2	H373	système nerveux central - Foie - Reins - Lung; Voie d'exposition: Exposition par inhalation

**éthylbenzène**

No. CAS	100-41-4
No. EINECS	202-849-4
Numéro d'enregistrement	01-2119489370-35
Concentration	>= 1 < 10 %



Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

remplace la version : 27 / FR

Date de révision: 24.02.2015

Date d'impression 06.03.15

Classification F, R11  
Xn, R20

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225  
Acute Tox. 4 H332

Voie d'exposition: Exposition par inhalation

**nitrate de cellulose < =12.6 % N**

No. CAS 9004-70-0

Concentration &gt;= 1 &lt; 10 %

Classification E, R3

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Expl. 1.1 H201

**Autres ingrédients dangereux**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse.

**En cas d'inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler un médecin dans les cas graves.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques. Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des irritations et entraîner des dommages réversibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

remplace la version : 27 / FR

Date de révision: 24.02.2015

Date d'impression 06.03.15

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### Autres données

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Contacter les autorités locales compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous section 7 et 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Assurer une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

remplace la version : 27 / FR

Date de révision: 24.02.2015

Date d'impression 06.03.15

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser un équipement de protection individuelle. Équipement de protection individuel, voir section 8.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le mélange peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures avec semelles conductrices. Utiliser des outils anti-étincelles. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

### Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### classe de stockage selon Betr.Sich.V. (BetrSichV = décret conc.la sécurité dans l'entreprise)

Facilement inflammable.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### 1-méthoxy-2-propanol

Liste	Directive 2000/39 EG		
Valeur	375	mg/m <sup>3</sup>	100 ppm(V)
Valeur limite à courte terme	568	mg/m <sup>3</sup>	150 ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le : 12/2009			

##### 1-méthoxy-2-propanol

Liste	VLEP		
Valeur	188	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm(V)
Valeur limite à courte terme	375	mg/m <sup>3</sup>	100 ppm(V)
Etablie le : 01/2012			

##### propane-2-ol

Liste	VLEP		
Valeur limite à courte terme	980	mg/m <sup>3</sup>	400 ppm(V)
Etablie le : 01/2012			

##### isobutanol

Liste	VLEP		
Valeur	150	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm(V)
Etablie le : 01/2012			

##### acétate d'isobutyle

Liste	VLEP		
Valeur	710	mg/m <sup>3</sup>	150 ppm(V)

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Valeur limite à courte terme	940	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Etablie le : 01/2012				

**acétate de n-butyle**

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Etablie le : 01/2012				

**diacétone-alcool**

Liste	VLEP			
Valeur	240	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Etablie le : 01/2012				

**xylène**

Liste	VLEP			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Etablie le : 01/2012				

**xylène**

Liste	Directive 2000/39 EG			
Valeur	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le : 12/2009				

**éthylbenzène**

Liste	Directive 2000/39 EG			
Valeur	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	884	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Etablie le : 12/2009				

**éthylbenzène**

Liste	VLEP			
Valeur	88,4	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm(V)
Etablie le : 01/2012				

**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Liste	VLEP			
Valeur	1000	mg/m <sup>3</sup>		
Valeur limite à courte terme	1500	mg/m <sup>3</sup>		
Etablie le : 01/2012				

**acétone**

Liste	Directive 2000/39 EG			
Valeur	1210	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Etablie le : 12/2009				

**acétone**

Liste	VLEP			
Valeur	1210	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2420	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Etablie le : 01/2012				

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****acétate d'isobutyle**

Valeur type	DNEL
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)
Durée d'exposition	Long-terme
Voie d'exposition	Exposition par la peau
mode d'effet	effet systémique

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Concentration	4,95	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	480	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	480	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	2,48	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	102,34	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	102,34	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	2,48	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	859,7	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	859,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>

**acétate de n-butyle**

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	7	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	480	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	480	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	3,4	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	3,4	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	859,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	859,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	102,34	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	102,34	mg/m <sup>3</sup>

**diacétone-alcool**

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	240	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	66,4	mg/l

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	66,4	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	9,4	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	120	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	11,8	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	11,8	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	3,4	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	3,4	mg/kg/d

**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Valeur type	DNEL
Groupe de réf.	Consommateurs
Durée d'exposition	Long-terme
Voie d'exposition	Exposition orale
mode d'effet	effet systémique



Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Concentration	699	mg/kg/d
---------------	-----	---------

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	773	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	699	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	2035	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	608	mg/kg/d

**propane-2-ol**

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	888	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	500	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	89	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Exposition orale Effets chroniques 26	mg/kg/d
--	---	---------

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	DNEL Consommateurs Long-terme Exposition par la peau effet systémique 319	mg/kg/d
---	--	---------

**isobutanol**

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	DNEL Travailleurs (professionnelle) Long-terme par inhalation Effets locaux 310	mg/m <sup>3</sup>
---	--	-------------------

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	DNEL Consommateurs Long-terme par inhalation Effets locaux 55	mg/m <sup>3</sup>
---	--	-------------------

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	DNEL Consommateurs Long-terme Exposition orale Effets locaux 25	mg/kg/d
---	--	---------

**xylène**

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	DNEL Consommateurs Long-terme Exposition par la peau effet systémique 108	mg/kg/d
---	--	---------

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	DNEL Travailleurs (professionnelle) Long-terme Exposition par la peau effet systémique 180	mg/kg/d
---	---	---------

Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	DNEL Consommateurs Long-terme par inhalation effet systémique 14,8	mg/m <sup>3</sup>
---	---	-------------------

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effets locaux	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Concentration	174	mg/kg/d
---------------	-----	---------

**éthylbenzène**

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	289	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	77	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	18	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	174	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d
<b>1-méthoxy-2-propanol</b>		
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	553,5	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	50,6	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	369	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	18,1	mg/kg/d
Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	43,9	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	DNEL	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	3,3	mg/kg/d

**acétone**

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	1210	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	186	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets locaux	
Concentration	2420	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	1210	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	62	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	62	mg/kg/d

Valeur type	DNEL	
Groupe de réf.	Consommateurs	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	effet systémique	
Concentration	200	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)****acétate d'isobutyle**

Valeur type	PNEC	
Type	d'eau douce	
Concentration	0,17	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau salée	
Concentration	0,017	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,34	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)	
Concentration	200	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,877	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,0877	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sol	
Concentration	0,0755	mg/kg

**acétate de n-butyle**

Valeur type	PNEC	
Type	d'eau douce	
Concentration	0,18	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau salée	
Concentration	0,018	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)	
Concentration	35,6	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,36	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,981	mg/kg

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0981		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	sol		
Concentration	0,0903		mg/kg
<b>diacétone-alcool</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	d'eau douce		
Concentration	2		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	eau salée		
Concentration	0,2		mg/l
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	1		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)		
Concentration	82		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	9,06		mg/kg/d
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,91		mg/kg/d
Valeur type	PNEC		
Type	sol		
Concentration	0,63		mg/kg/d
<b>propane-2-ol</b>			
Valeur type	PNEC		
Type	d'eau douce		
Concentration	140,9		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	eau salée		
Concentration	140,9		mg/l
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	140,9		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	552		mg/kg



Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	552	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sol	
Concentration	28	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)	
Concentration	2251	mg/l

**isobutanol**

Valeur type	PNEC	
Type	d'eau douce	
Concentration	0,4	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau salée	
Concentration	0,04	mg/l

Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	11	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	1,52	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,152	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sol	
Concentration	0,0699	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)	
Concentration	10	mg/l

**xylène**

Valeur type	PNEC	
Type	d'eau douce	
Concentration	0,327	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau salée	
Concentration	0,327	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	12,46	mg/kg

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	12,46	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sol	
Concentration	2,31	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)	
Concentration	6,58	mg/l

**éthylbenzène**

Valeur type	PNEC	
Type	d'eau douce	
Concentration	0,327	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	12,46	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sol	
Concentration	2,31	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)	
Concentration	6,58	mg/l

**1-méthoxy-2-propanol**

Valeur type	PNEC	
Type	d'eau douce	
Concentration	10	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau salée	
Concentration	1	mg/l

Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	100	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	41,6	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	4,17	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sol	
Concentration	2,47	mg/kg

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Valeur type	PNEC	
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)	
Concentration	100	mg/l
<b>acétone</b>		
Valeur type	PNEC	
Type	d'eau douce	
Concentration	10,6	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau salée	
Concentration	1,06	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	30,4	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	3,04	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sol	
Concentration	29,5	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	usines de traitement des eaux usées (STP)	
Concentration	100	mg/l
Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	21	mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires appropriés.

### Protection respiratoire - Note

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Type de Filtre recommandé: Filtre combiné: A2-P2 (EN 141, 143, 371)

### Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiées.

Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

compte.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

**Protection des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**Protection du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	liquide			
<b>Couleur</b>	incolore			
<b>Odeur</b>	de solvant			
<b>La limite de l'odeur</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>valeur pH</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>Point de fusion</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>Point de congélation</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>				
Valeur	55,8	à	198	°C
<b>Point d'éclair</b>				
Valeur	7			°C
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>				
	donnée non disponible			
<b>limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>Densité de vapeur</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>Densité</b>				
Valeur	0,9			g/cm <sup>3</sup>
température	20	°C		
<b>Hydrosolubilité</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>solubilité(s)</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>Température d'inflammabilité</b>				
Remarque	donnée non disponible			
<b>température de décomposition</b>				

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Remarque donnée non disponible

**Viscosité**

Remarque donnée non disponible

**Temps d'écoulement**

Valeur	25	à	31	s
température	20	°C		
méthode	DIN 53211 4 mm			

**propriétés explosives**

évaluation donnée non disponible

**Propriétés comburantes**

Remarque donnée non disponible

**10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de conditions à remarquer spécialement.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**température de décomposition**

Remarque donnée non disponible

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****1-méthoxy-2-propanol**

Espèces	rat		
DL50		5600	mg/kg

**propane-2-ol**

Espèces	rat		
DL50		4570	mg/kg

**isobutanol**

Espèces	rat		
DL50		2460	mg/kg

**acétate d'isobutyle**

Espèces	rat		
---------	-----	--	--

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

DL50	13413	mg/kg
méthode	OECD 401	
<b>acétate de n-butyle</b>		
Espèces	rat	
DL50	14000	mg/kg
<b>xylène</b>		
Espèces	rat	
DL50	3523	mg/kg
<b>diacétone-alcool</b>		
Espèces	rat	
DL50	3002	mg/kg
méthode	OECD 401	
<b>naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas</b>		
Espèces	rat	
DL50	> 5840	mg/kg
méthode	OECD 401	
<b>nitrate de cellulose &lt; =12.6 % N</b>		
Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OECD 401	
<b>acétone</b>		
Espèces	rat	
DL50	5800	mg/kg
<b>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</b>		
ATE	> 10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
<b>Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)</b>		
<b>1-méthoxy-2-propanol</b>		
Espèces	lapin	
DL50	> 10000	mg/kg
<b>isobutanol</b>		
Espèces	lapin	
DL50	2460	mg/kg
<b>acétate d'isobutyle</b>		
Espèces	lapin	
DL50	> 17400	mg/kg
<b>acétate de n-butyle</b>		
Espèces	lapin	
DL50	> 14112	mg/kg
méthode	Limited Test	
<b>xylène</b>		
Espèces	lapin	
DL50	2000	mg/kg
<b>diacétone-alcool</b>		
Espèces	lapin	
DL50	13630	mg/kg
<b>acétone</b>		
Espèces	lapin	
DL50	20000	mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

remplace la version : 27 / FR

Date de révision: 24.02.2015

Date d'impression 06.03.15

ATE	18,1686	mg/l
Administration/Forme méthode	Poussières/Brouillards	
	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****1-méthoxy-2-propanol**

Espèces	rat	
CL50	> 6	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

**isobutanol**

Espèces	rat	
CL50	> 6,5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

**acétate de n-butyle**

Espèces	rat	
CL50	> 5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme méthode	Poussières/Brouillards Limited Test	

**diacétone-alcool**

Espèces	rat	
CL50	> 7,6	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Remarque	Brouillard	

**xylène**

ATE	1,5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme méthode	Poussières/Brouillards conversion	
Remarque	Brouillard	

**éthylbenzène**

ATE	1,5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme méthode	Poussières/Brouillards conversion	
Remarque	Brouillard	

**Sensibilisation (Composants)****1-méthoxy-2-propanol**

Espèces	cochon d'Inde
évaluation	non sensibilisant

**propane-2-ol**

Espèces	cochon d'Inde
évaluation	non sensibilisant
Remarque	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les

**isobutanol**

Espèces	cochon d'Inde
évaluation	non sensibilisant

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

méthode OCDE Ligne directrice 406

**acétate d'isobutyle**Espèces cochon d'Inde  
évaluation non sensibilisant  
méthode OCDE Ligne directrice 406**acétate de n-butyle**Espèces cochon d'Inde  
évaluation non sensibilisant**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

évaluation Aucun effet de sensibilisation connu.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)****acétate d'isobutyle**Espèces rat  
2500 ppm(m)  
Remarque NOAEC**acétate d'isobutyle**Espèces rat  
316 mg/kg  
Durée d'exposition 1 d  
Remarque NOEL**acétate de n-butyle**Voie d'exposition par inhalation  
Espèces rat  
500 ppm(m)  
Durée d'exposition 90 d  
méthode EPA OTS 798.2450  
Remarque NOAEC**Mutagénicité (Composants)****propane-2-ol**

évaluation Non mutagène dans le test d'Ames.

**acétate d'isobutyle**

évaluation Non mutagène dans le test d'Ames.

**acétate de n-butyle**évaluation Non mutagène dans le test d'Ames.  
méthode Test de Ames**acétate de n-butyle**Espèces mammifères  
évaluation N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.**Toxicité reproductrice (Composants)****acétate d'isobutyle**Voie d'exposition par inhalation  
Espèces rat  
Dose 10 mg/l  
évaluation Pas toxique pour la reproduction  
Remarque NOAEL**acétate de n-butyle**Espèces rat  
Dose 2000 ppm(m)  
Durée d'exposition 90 d  
évaluation Pas toxique pour la reproduction



Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

méthode OECD 416

Remarque NOAEC

**acétate de n-butyle**

Espèces rat

Dose 1500 ppm(m)

évaluation Pas toxique pour la reproduction

Remarque LOAEC

**1-méthoxy-2-propanol**

évaluation Pas toxique pour la reproduction

**Cancérogénicité (Composants)****1-méthoxy-2-propanol**

évaluation N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

**Autres données**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12. Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Toxicité pour les poissons (Composants)****1-méthoxy-2-propanol**

Espèces Leuciscus idus(Ide)

CL50 4600 à 10000 mg/l

Durée d'exposition 96 h

**propane-2-ol**

Espèces Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

CL50 9640 mg/l

Durée d'exposition 96 h

**isobutanol**

Espèces Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

CL50 1430 mg/l

Durée d'exposition 96 h

**acétate d'isobutyle**

Espèces Oryzias latipes (Medaka)

CL50 17 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE Ligne directrice 203

**acétate de n-butyle**

Espèces Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

CL50 18 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE Ligne directrice 203

**xylène**

Espèces Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

CL50 2,6 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE Ligne directrice 203

**xylène**

Espèces Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

NOEC &gt; 1,3 mg/l

Durée d'exposition 56 d

**diacétone-alcool**

Espèces Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

CL50 420 mg/l

Durée d'exposition 96 h

**éthylbenzène**

Espèces Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

CL50 12,1 mg/l

Durée d'exposition 96 h

**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Espèces Carassius auratus (Poisson rouge)

CL50 3 à 10 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE Ligne directrice 203

**acétone**

Espèces Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

CL50 5540 mg/l

Durée d'exposition 96 h

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****1-méthoxy-2-propanol**

Espèces Daphnia magna

EC50 23300 mg/l

Durée d'exposition 48 h

**propane-2-ol**

Espèces Daphnia magna

CL50 9714 mg/l

Durée d'exposition 24 h

**isobutanol**

Espèces Daphnia magna

EC50 1030 mg/l

Durée d'exposition 48 h

**acétate d'isobutyle**

Espèces Daphnia magna

EC50 25 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode OCDE Ligne directrice 202

**acétate de n-butyle**

Espèces Daphnia magna

EC50 44 mg/l

Durée d'exposition 48 h

**xylène**

Espèces Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau)

EC50 &gt; 3,4 mg/l

Durée d'exposition 48 h

**xylène**

Espèces Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau)

NOEC 3,4 mg/l

Durée d'exposition 48 h

**diacétone-alcool**

Espèces Daphnia magna

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

EC50	9000		mg/l
Durée d'exposition	24	h	

**éthylbenzène**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	2,1		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	3		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0,17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

**nitrate de cellulose < =12.6 % N**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE Ligne directrice 202		

**acétone**

Espèces	Daphnia pulex		
EC50	8800		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

**acétone**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	2212		mg/l
Durée d'exposition	28	d	

**Toxicité pour les algues (Composants)****1-méthoxy-2-propanol**

Espèces	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)		
EC50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	7	d	
Source	Bayer		

**propane-2-ol**

EC50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
Source	Bayer/Brenntag/Solvadis		

**isobutanol**

EC50	1250		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	Stockmeier/Brenntag		

**acétate d'isobutyle**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	370		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OECD 201		
Source	Oxea		

**acétate de n-butyle**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
EC50	647,7		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Source	Oxea		
<b>xylène</b>			
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	4,36		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
Source	ECHA		
<b>diacétone-alcool</b>			
Espèces	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)		
IC5	> 3000		mg/l
Durée d'exposition	168	h	
Source	Brenntag		
<b>éthylbenzène</b>			
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	4,6		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
Source	Brenntag		
<b>naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas</b>			
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	10		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OECD 201		
Source	DHC/Brenntag		
<b>acétone</b>			
Espèces	Microcystis aeruginosa		
EC10	530		mg/l
Durée d'exposition	8	d	
Source	Helm		
<b>Toxicité pour les bactéries (Composants)</b>			
<b>1-méthoxy-2-propanol</b>			
Espèces	Pseudomonas putida		
EC50	> 1000		mg/l
<b>propane-2-ol</b>			
Espèces	boue activée		
EC50	> 1000		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
<b>isobutanol</b>			
Espèces	Pseudomonas putida		
EC10	750		mg/l
Durée d'exposition	16	h	
<b>acétate d'isobutyle</b>			
Espèces	Pseudomonas putida		
TTC	200		mg/l
Durée d'exposition	16	h	
<b>acétate de n-butyle</b>			
Espèces	Tetrahymena pyriformis		
IC50	356		mg/l
Durée d'exposition	40	h	
<b>xylène</b>			
Espèces	boue activée		
EC50	1000		mg/l
Durée d'exposition	15	h	

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

**diacétone-alcool**

Espèces	Pseudomonas putida	
EC0	825	mg/l
Durée d'exposition	16	h

**éthylbenzène**

Espèces	Pseudomonas putida	
EC5	12	mg/l
Durée d'exposition	16	h

**acétone**

Espèces	boue activée	
EC10	1000	mg/l
Durée d'exposition	30	min

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Biodégradabilité (Composants)****1-méthoxy-2-propanol**

Valeur	96	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilmente biodegradable.	

**propane-2-ol**

Valeur	95	%
Durée de l'essai	21	d
évaluation	Facilmente biodegradable.	

**isobutanol**

Valeur	99	%
évaluation	Facilmente biodegradable.	

**acétate d'isobutyle**

Valeur	81	%
Durée de l'essai	20	d
évaluation	Facilmente biodegradable.	

**acétate de n-butyle**

Valeur	90	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilmente biodegradable.	

**xylène**

Valeur	87,8	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilmente biodegradable.	

**diacétone-alcool**

Valeur	100	%
Durée de l'essai	14	d
évaluation	Facilmente biodegradable.	

**éthylbenzène**

Valeur	50	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Difficilement biodégradable.	
méthode	67/548/EEC, annex V	

**naphta, traité avec hydrogène, à point d'ébullition bas**

évaluation	Facilmente biodegradable.	
------------	---------------------------	--

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

**acétone**

Valeur	84	%
Durée de l'essai	20	d
évaluation	Facilmente biodegradable.	

**nitrate de cellulose < =12.6 % N**

Valeur	> 60	%
Durée de l'essai	28	d
Remarque	Facilement biodégradable.	

**Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)****isobutanol**

Valeur	2600	mg/g
--------	------	------

**Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)****acétone**

Valeur	1900	mg/g
Durée de l'essai	5	d

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.6. Autres effets néfastes****Indications générales**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Code de déchets CEE	200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

**produit modifié**

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Code de déchets CEE

080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Code de déchets CEE

080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**résidus séchés**

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

**Emballages contaminés**

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Vider les restes.

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales de recyclage pour leur élimination.

**14. Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1263

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

PEINTURES

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

Prescription particulière 640D

Quantité limitée 5l

Les catégories de transport 2

Code de restrictions en tunnels D/E

**Transport maritime IMDG/GGVSee****14.1. Numéro ONU**

UN 1263

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

PAINT

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

no

**Transport aérien****14.1. Numéro ONU**

UN 1263

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

PAINT

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

remplace la version : 27 / FR

Date de révision: 24.02.2015

Date d'impression 06.03.15

Groupe d'emballage II

**15. Informations réglementaires****Composants (règlement (CE) no 648/2004)****COV**

COV (CE) 78,49 % 710,4 g/l

**Elément non volatil**

Valeur [%] 21,5

**16. Autres informations****phrases R de la rubrique 3**

10	Inflammable.
11	Facilement inflammable.
20	Nocif par inhalation.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
3	Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
36	Irritant pour les yeux.
36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**mentions de danger H-de la rubrique 3**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1



Nom commercial : Vernis Zapon

Version : 28 / FR

Date de révision: 24.02.2015

remplace la version : 27 / FR

Date d'impression 06.03.15

Expl. 1.1	Explosif, Divisions 1.1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

**abréviations**

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA - International Air Transport Association  
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
 LOEL - Lowest Observed Effect Level  
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC - No Observed Effect Concentration  
 NOEL - No Observed Effect Level  
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (\*\*). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.